Enseignements primaire et secondaire

Programme d'enseignement moral et civique

École élémentaire et collège

NOR : MENE1511645A
arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015
MENESR - DGESCO MAF1

Vu code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; décret n° 2013-682 du 24-7-2013 ; arrêté du 9-6-2008 ; arrêté du 15 7-2008 modifié ; avis du CSE du 10-4-2015

Article 1 - Le programme d'enseignement moral et civique pour l'école élémentaire et le collège est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'annexe de l'arrêté du 9 juin 2008 susvisé est ainsi modifiée :
I. - Dans la partie « Cycle des apprentissages fondamentaux - Programme du CP et du CE1 », le programme « Instructior civique et morale » est supprimé.
II. - La partie « Cycle des approfondissements - Programme du CE2, du CM1 et du CM2 » est ainsi modifiée :
1° Dans le programme « Sciences expérimentales et technologie », les mots : « les enseignements de culture humaniste et d'instruction civique » sont remplacés par les mots : « l'enseignement de culture humaniste et l'enseignement moral et civique » ;
2° Dans le programme « Géographie », les mots : « d'instruction civique et morale » sont remplacés par les mots : « d'enseignement moral et civique » ;
3° Le programme « Instruction civique et morale » est supprimé ;
III. - La partie « Cycle des apprentissages fondamentaux - Progressions pour le cours préparatoire et le cours élémentair première année » est ainsi modifiée :
1° Dans le programme « Éducation physique et sportive », dans la 1re colonne du tableau, les mots : « Instruction civique et morale » sont remplacés par les mots : « Enseignement moral et civique » ;
2° Le programme « Découverte du monde » est ainsi modifié :
a) Au 4e alinéa, les mots : « d'instruction civique et morale » sont remplacés par les mots : « d'enseignement moral et civique » ;
b) Dans la dernière ligne du tableau, dans la 2e et la 3e colonne, les mots : « Instruction civique et morale » sont remplacés par les mots : « Enseignement moral et civique » ;
3° Le programme « Instruction civique et morale » est supprimé.
IV. - La partie « Cycle des approfondissements - Progressions pour le cours élémentaire deuxième année et le cours moyen » est ainsi modifiée :
1° Dans le programme « Éducation physique et sportive », dans la 1re colonne du tableau, les mots : « Instruction civique et morale » sont remplacés par les mots : « Enseignement moral et civique » ;
2° Dans le programme « Sciences expérimentales et technologie », dans la 2e colonne du tableau, à la ligne « Les objet techniques », les mots : « Instruction civique et morale » sont remplacés par les mots : « Enseignement moral et civique »
3° Le programme « Histoire » est ainsi modifié :
a) Dans la dernière phrase du 6e alinéa, les mots : « l'instruction civique et morale » sont remplacés par les mots : « l'enseignement moral et civique » ;
b) Dans la 3e colonne du tableau, à la ligne « La Révolution française et le XIXe siècle », les mots : « Instruction civile et morale » sont remplacés par les mots : « Enseignement moral et civique » ;
4° Dans le programme « Géographie », dans la 3e colonne du tableau, à la ligne « Territoires à différentes échelles », les mots : « instruction civile et morale » sont remplacés par les mots : « enseignement moral et civique » ;
5° Le programme « Instruction civique et morale » est supprimé.

Article 3 - L'arrêté du 15 juillet 2008 susvisé est ainsi modifié :
I. Dans l'intitulé, les mots : « d'histoire-géographie-éducation civique » sont remplacés par les mots : « d'histoire et de géographie ».
II. Dans l'article 1er les mots : « de l'histoire-géographie-éducation civique » sont remplacés par les mots : « de l'histoire et de la géographie ».
III. L'annexe est ainsi modifiée :

1° Dans l'intitulé, les mots : « Histoire-géographie-éducation civique » sont remplacés par les mots : « Histoire-géographie » ;
2° L'introduction est modifiée comme suit :
a) Au premier alinéa, les mots : « d'histoire, de géographie et d'éducation civique » sont remplacés par les mots : « d'histoire et de géographie ».
b) Au troisième alinéa, les mots : « les trois enseignements de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique » sont remplacés par les mots : « Les enseignements de l'histoire et de la géographie ».
c) Dans l'intitulé du « I », le mot : « trois » est remplacé par le mot : « deux ».
d) Dans la partie « I.1 », au premier alinéa, les mots : « et l'éducation civique » sont supprimés.
e) Dans la partie « I.1 », le neuvième alinéa est supprimé.
f) Dans la partie « I.2 », au premier alinéa, les mots : « l'intégralité des trois programmes, de veiller strictement à la parité horaire entre l'histoire et la géographie et d'accorder à l'éducation civique toute la place qui lui revient » sont remplacés par les mots : « l'intégralité des deux programmes et de veiller strictement à la parité horaire entre l'histoire et la géographie ».
g) Dans la partie « I.2 », la partie : « Éducation civique » est supprimée.
h) Dans la partie « I.4 », au premier alinéa, le mot : « trois » est supprimé.
i) Dans l'intitulé de la partie « II », le mot : « trois » est remplacé par le mot : « deux ».
j) La partie « II.3 » est supprimée.
3° Dans la partie « Classe de 6e », le programme « Éducation civique » est supprimé ;
4° La partie « Classe de 5e » est ainsi modifiée :
a) Dans le programme de géographie, au 1er alinéa, les mots : « de l'éducation civique » sont remplacés par les mots : « de l'enseignement moral et civique » ;
b) Le programme « Éducation civique » est supprimé ;
5° Dans la partie « Classe de 4e », le programme « Éducation civique » est supprimé ;
6° La partie « Classe de 3e » est ainsi modifiée :
a) Dans le programme « Histoire », dans la partie « II. Une géopolitique mondiale (depuis 1945 », « Thème 1 - La guerre froide », dans la 2e colonne, les mots : « éducation civique » sont remplacés par les mots : « enseignement moral et civique » ;
b) Dans le programme « Histoire », dans la partie « II. Une géopolitique mondiale (depuis 1945 », « Thème 3 - La Ve République à l'épreuve de la durée », dans la 2e colonne, les mots : « éducation civique » sont remplacés par les mots : « enseignement moral et civique » ;
c) Le programme « Éducation civique » est supprimé ;
7° Dans la partie « Classe de 3e, section internationale », au 1er alinéa, les mots : « de l'histoire-géographie-éducation civique » sont remplacés par les mots : « de l'histoire et de la géographie ».

Article 4 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2015.

Article 5 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 12 juin 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

Programme d'enseignement moral et civique pour l'école élémentaire et le collège (cycles 2, 3 et 4)

Principes généraux

Articulés aux finalités éducatives générales définies par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, les axes principaux du programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire au lycée se fondent sur les principes et les valeurs inscrits dans les grandes déclarations des Droits de l'homme, la Convention internationale des droits de l'enfant et dans la Constitution de la Ve République.
1. L'éducation morale n'est pas du seul fait ni de la seule responsabilité de l'école ; elle commence dans la famille. L'enseignement moral et civique porte quant à lui sur les principes et valeurs nécessaires à la vie commune dans une société démocratique. Il se fait dans le cadre laïque qui est celui de la République et de l'école. Ce cadre impose de la part des personnels de l'éducation nationale une évidente obligation de neutralité, mais celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises. Les enseignants et les personnels d'éducation sont au contraire tenus de promouvoir ces valeurs dans tous les enseignements et dans toutes les dimensions de la vie scolaire.
2. Cet enseignement a pour objet de transmettre et de faire partager les valeurs de la République acceptées par tous, quelles que soient les convictions, les croyances ou les choix de vie personnels. Ce sont les valeurs et les normes impliquées par l'acte même d'éduquer telle qu'une école républicaine et laïque peut en former le projet. Elles supposent une école à la fois exigeante et bienveillante qui favorise l'estime de soi et la confiance en soi des élèves, conditions indispensables à la formation globale de leur personnalité. Cet enseignement requiert de l'enseignant une attitude à la fois compréhensive et ferme. À l'écoute de chacun, il encourage l'autonomie, l'esprit critique et de coopération. Il veille à éviter toute discrimination et toute dévalorisation entre élèves.

3. Les connaissances et compétences à faire acquérir ne sont pas juxtaposées les unes aux autres. Elles s'intègrent dan une culture qui leur donne sens et cohérence et développe les dispositions à agir de façon morale et civique.
4. L'enseignement moral et civique a pour but de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Il met en œuvre quatre principes a)- penser et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix (principe d'autonomie) b)- comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles (principe de discipline) c)- reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés) ; d)- construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).
5. L'enseignement moral et civique privilégie la mise en activité des élèves. Il suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes (discussion, argumentation, projets communs, coopération...). Il prend également appui sur les différentes instances qui permettent l'expression des élèves dans les écoles et les collèges.
6. L'enseignement moral et civique doit avoir un horaire spécialement dédié. Mais il ne saurait se réduire à être un contenu enseigné « à côté » des autres. Tous les enseignements à tous les degrés doivent y être articulés en sollicitant les dimensions émancipatrices et les dimensions sociales des apprentissages scolaires, tous portés par une même exigence d'humanisme. Tous les domaines disciplinaires ainsi que la vie scolaire contribuent à cet enseignement.
7. Les connaissances et les compétences visées par l'enseignement moral et civique se construisent progressivement en lien avec la maturité de l'élève et son développement psychologique et social. Cela nécessite la reprise des objets enseignés et la consolidation des acquis en suivant des démarches diversifiées et adaptées à l'âge des élèves, afin que l'équipe puisse construire sur chacun des cycles une progression définie autour de quelques repères annuels.
8. Le caractère spécifique de l'enseignement moral et civique suppose la valorisation du travail en groupe ainsi que le recours à des travaux interdisciplinaires ; cet enseignement fait l'objet d'une évaluation qui porte sur des connaissances et des compétences mises en œuvre dans des activités personnelles ou collectives et non sur le comportement de l'élève.

Finalités

Loin de l'imposition de dogmes ou de modèles de comportements, l'enseignement moral et civique vise à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Cet enseignement articule des valeurs, des savoirs et des pratiques.

Valeurs

La morale enseignée à l'école est une morale civique en lien étroit avec les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine et démocratique. Ces valeurs sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.

Savoirs

Cet enseignement requiert l'appropriation de savoirs (littéraires, scientifiques, historiques, juridiques...). Il n'existe pas de culture morale et civique sans les connaissances qui instruisent et éclairent les choix et l'engagement éthiques et civiques des personnes.

Pratiques

Développer les dispositions morales et civiques, c'est développer une disposition à raisonner, à prendre en compte le point de vue de l'autre et à agir. L'enseignement moral et civique est par excellence un enseignement qui met les élèves en activité individuellement et collectivement. Il n'est ni une simple exhortation édifiante, ni une transmission magistrale de connaissances et de valeurs. Il s'effectue, autant que possible, à partir de situations pratiques, dans la classe et dans la vie scolaire, au cours desquelles les élèves éprouvent la valeur et le sens de cet enseignement (conseils d'élèves, mise en scène de dilemmes moraux, jeux de rôles, débats réglés...).

Architecture

La culture morale et civique comporte quatre dimensions, liées entre elles : une dimension sensible, une dimension normative, une dimension cognitive et une dimension pratique.

La sensibilité

La sensibilité est une composante essentielle de la vie morale et civique : il n'y a pas de conscience morale qui ne s'émeuve, ne s'enthousiasme ou ne s'indigne. L'éducation à la sensibilité vise à mieux connaître et identifier ses sentiments et émotions, à les mettre en mots et à les discuter, et à mieux comprendre ceux d'autrui.

Le droit et la règle

L'éducation au droit et à la règle vise à faire acquérir le sens des règles au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement. Elle a pour finalité de faire comprendre comment, au sein d'une société démocratique, des valeurs communes s'incarnent dans des règles communes. Elle tient compte du fait que les qualités attendues des futurs citoyens sont destinées à s'exprimer dans un cadre juridique et réglementaire donné que ces mêmes citoyens peuvent faire évoluer.

Le jugement

La formation du jugement moral doit permettre de comprendre et de discuter les choix moraux que chacun rencontre dans sa vie. C'est le résultat d'une éducation et d'un enseignement qui demandent, pour les élèves, d'appréhender le point de vue d'autrui, les différentes formes de raisonnement moral, d'être mis en situation d'argumenter, de délibérer en s'initiant la complexité des problèmes moraux, et de justifier leurs choix. Les élèves sont des sujets dont l'autonomie ne peut être progressivement acquise que s'ils ont la capacité de veiller à la cohérence de leur pensée, à la portée de leurs paroles et à la responsabilité de leurs actions. Le développement du jugement moral, modulé selon les âges, fait appel de manière privilégiée aux capacités d'analyse, de discussion, d'échange, de confrontation des points de vue dans des situations problèmes. Il demande une attention particulière au travail du langage, dans toutes ses expressions écrites ou orales.

L'engagement

On ne saurait concevoir un enseignement visant à former l'homme et le citoyen sans envisager sa mise en pratique dans le cadre scolaire et plus généralement la vie collective. L'école doit permettre aux élèves de devenir acteurs de leurs choix, et de participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement dont ils sont membres. L'esprit de coopération doit être encouragé, la responsabilité vis-à-vis d'autrui mise à l'épreuve des faits.

Organisation des tableaux

Les différentes dimensions de l'enseignement moral et civique se construisent de façon continue et progressive du débu du cycle 2 jusqu'à la fin du cycle 4 en prenant appui sur le travail accompli à l'école maternelle. Les objectifs de formatior sont donc, pour chaque dimension, identiques aux cycles 2, 3 et 4. Les compétences, connaissances, attitudes et objets d'enseignement mentionnés dans les colonnes précisent la progressivité de la formation de l'élève d'un cycle à l'autre.

Cycle 2

La sensibilité : soi et les autres

Objectifs de formation
1. Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
2. S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
3. Se sentir membre d'une collectivité.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école dans l'établissement
1/a - Identifier et partager des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés : textes littéraires, œuvres d'art, la nature, débats portant sur la vie de la classe.	- Connaissance et reconnaissance des émotions de base (peur, colère, tristesse, joie). - Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments et des émotions. - Expérience de la diversité des expressions des émotions et des sentiments.	- Apprendre les techniques des « messages clairs » pour exprimer ses émotions vis-à-vis de ses pairs. - Jeu théâtral, mime. - Les langages de l'art : expression artistique et littéraire des émotions.
1/b - Se situer et s'exprimer en respectant les codes de la communication orale, les règles de l'échange et le statut de l'interlocuteur.	- Travail sur les règles de la communication.	- Les conseils d'élèves. - Arts visuels : le portrait et l'autoportrait (connaissance de soi et des autres).
2/a - Prendre soin de soi et des autres.	- Le soin du langage : langage de la politesse. - Le soin du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain. - Le soin des biens personnels et collectifs. - L'intégrité de la personne.	- Prendre conscience de son corps et du corps des autres à travers des activités de danse. - Les racismes : avec des supports créés par des fondations et associations agréées par le ministère de l'éducation nationale.
2/b- Accepter les différences.	- Le respect des pairs et des adultes. Les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement...). - Le respect des différences, interconnaissance, tolérance. - La conscience de la diversité des croyances et des convictions.	- La situation de handicap et la pratique de l'inclusion scolaire. - Arts visuels : Marianne, le drapeau national dans les œuvres d'art. - Coopérer au sein d'un projet de classe. - Accepter le partage des tâches dans des situations de recherche (grammaire, conjugaison, mathématiques...), de coopération (EPS, éducation musicale, arts visuels...) ou d'expérimentation (sciences).
3/a - Identifier les symboles de la République présents dans l'école.	- Connaître les valeurs et reconnaître les symboles de la République française : le drapeau, l'hymne national, les monuments, la fête nationale.	- Chanter, en comprenant le contexte de leur écriture, quelques couplets de La Marseillaise.
3/b- Apprendre à coopérer.	- Initiation aux règles de la coopération.	

Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

Objectifs de formation
1. Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
2. Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Adapter sa tenue, son langage et son comportement aux différents contextes de vie et aux différents interlocuteurs.	- Initiation à la distinction des registres de langue.	- Élaboration des règles de vie de classe avec les élèves.
1/b - Respecter les autres et les règles de la vie collective. Participer à la définition de règles communes dans le	- Les règles de vie de la classe et de l'école.	- Participation des élèves à l'élaboration des règles de la cour de récréation.

cadre adéquat.	- Les droits et les devoirs de l'enfant et de l'élève (la charte d'usage des Tuic de l'école (B2i-1), la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) : art. 2, 6, 9.	- Discussion à visée philosophique : les droits et les devoirs de l'élève. - Conseils d'élèves (sens des règles, des droits et des obligations, sens des punitions et des sanctions).
1/c - Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger, mais aussi autoriser. 1/d- Connaître ses droits et les moyens de les faire valoir.	- Initiation au code de la route et aux règles de prudence, en lien avec l'attestation de première éducation à la route (Aper). - Les différents contextes d'obéissance aux règles, le règlement intérieur, les sanctions.	- Discussion à visée philosophique : l'égalité de tous - élèves ou citoyens - devant la loi. - Les droits égaux des garçons et des filles dans toutes les situations de la vie scolaire.
1/e- Comprendre qu'il existe une gradation des sanctions et que la sanction est éducative (accompagnement, réparation...).	- Initiation au vocabulaire de la règle et du droit (règle, règlement, loi...).	
2/- Connaître quelques principes et valeurs fondateurs d'une société démocratique.	- Les valeurs : la liberté, l'égalité, la laïcité. - L'égalité de droit entre les femmes et les hommes. - Les droits et les devoirs : de la personne, de l'élève, du citoyen (initiation) ; la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, art. 1, 4, 6.	

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

Objectifs de formation
1. Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.
2. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a Exposer une courte argumentation pour exprimer et justifier un point de vue et un choix personnels.	- Le choix, sa justification. - Connaissance de quelques structures simples de l'argumentation (connecteurs et lexique). - Les raisons qui font juger une action bonne ou mauvaise.	- Approche du juste, de l'injuste, du bien, du mal à partir de récits (mythes, contes) ou de situations de la vie de la classe. - Dilemmes moraux adaptés à l'âge des enfants.
1/b- S'affirmer dans un débat sans imposer son point de vue aux autres et accepter le point de vue des autres.	- Les règles de la discussion en groupe (écoute, respect du point de vue de l'autre, recherche d'un accord...). Initiation aux règles du débat. - Initiation à l'argumentation. - Les préjugés et les stéréotypes.	- Pratique de la discussion à visée philosophique autour de situations mettant en jeu des valeurs personnelles et collectives, des choix, ou à partir de situations imaginaires - Approche des préjugés et des stéréotypes à partir de situations de la vie de la classe ou de situations imaginaires tirées de récits, de contes ou d'albums de littérature de jeunesse. Organisation de débats réglés sur ces situations.
1/c- Aborder la laïcité comme liberté de penser et de croire ou de ne pas croire.	- Initiation aux différences entre penser, croire et savoir.	
2/ - Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.	- La notion de bien commun dans la classe et dans l'école. - Les valeurs personnelles et collectives.	- Approche de la notion de laïcité à travers des exemples vécus ou des récits. - Exercices de clarification des valeurs. - Expression sur Internet.

L'engagement : agir individuellement et collectivement

Objectifs de formation
1. S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
2. Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement

1/a - Respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres. S'impliquer dans la vie scolaire (actions, projets, instances...).	- L'engagement moral : la confiance, la promesse, la loyauté.	- Sensibiliser les élèves à quelques grandes figures féminines et masculines de l'engagement (scientifique, humanitaire...). - Associer les élèves à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets.
1/b - Réaliser un projet collectif (projet de classe, d'école, communal, national...).		- Engager les élèves dans des projets de concours proposés par l'éducation nationale
1/c - Coopérer en vue d'un objectif commun.	- La coopération, l'entraide.	- Encourager les conduites d'entraide, par exemple le tutorat entre pairs, la coopération, la médiation par les pairs.
1/d - Expliquer en mots simples la fraternité et la solidarité.	- Les valeurs : la fraternité, la solidarité.	- Valoriser la prise de responsabilité dans la classe, l'école.
2/a - Prendre des responsabilités dans la classe et dans l'école.	- La participation démocratique. - La responsabilité. - Le développement durable.	- Engager la classe dans des actions de solidarité ou en faveur de l'environnement.
2/b - S'impliquer progressivement dans la vie collective à différents niveaux.	- Le secours à autrui : sens du discernement, en lien avec le dispositif et l'attestation « apprendre à porter secours » (APS).	- Favoriser les conduites altruistes, notamment dans le cadre du parcours citoyen.

Cycle 3

La sensibilité : soi et les autres

Objectifs de formation
1. Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
2. S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
3. Se sentir membre d'une collectivité.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Partager et réguler des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés : textes littéraires, œuvres d'art, documents d'actualité, débats portant sur la vie de la classe.	- Diversité des expressions des sentiments et des émotions dans différentes œuvres (textes, œuvres musicales, plastiques...) - Maitrise des règles de la communication.	- Jeu théâtral, mime. - Jeux de rôle. - Activités de langage : langage de situation, langage d'évocation. - Les langages de l'art : expression artistique et littéraire des sentiments et des émotions.
1/b - Mobiliser le vocabulaire adapté à leur expression.	- Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments et des émotions.	- Le respect du corps entre les filles et les garçons en EPS et dans toutes les activités scolaires, en lien avec l'éducation affective e sexuelle.
2/a - Respecter autrui et accepter les différences.	- Respect des autres dans leur diversité : les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement...). - Respect des différences, tolérance. - Respect de la diversité des croyances et des convictions. - Le secours à autrui.	- Les mécanismes du harcèlement et leurs conséquences. - Discussion à visée philosophique sur le thème de la tolérance ou sur le thème de la moquerie. - La tolérance (en lien avec le programme d'histoire). - Étude dans les différents domaines disciplinaires de la diversité des cultures et des religions.
2/b - Manifester le respect des autres dans son langage et son attitude.	- Le soin du langage : le souci d'autrui dans le langage, notamment la politesse. - Le soin du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain. - Le soin des biens personnels et collectifs.	- L'attestation « apprendre à porter secours » (APS). - Les différentes interprétations de La Marseillaise (éducation musicale).

	- L'intégrité de la personne.	- Les représentations artistiques des symboles de la République.
3/a - Comprendre le sens des symboles de la République. 3/b - Coopérer.	- Valeurs et symboles de la République française et de l'Union européenne. - Savoir travailler en respectant les règles de la coopération.	- Partager les tâches dans des situations de recherche (grammaire, conjugaison, mathématiques...), de coopération (EPS, éducation musicale, arts visuels et arts plastiques...) ou d'expérimentation (sciences). - Coopérer au sein de la classe ou de l'école

Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

Objectifs de formation
1. Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
2. Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Comprendre les notions de droits et devoirs, les accepter et les appliquer.	- Les droits et les devoirs : de la personne, de l'enfant, de l'élève, du citoyen. - Le code de la route : initiation au code de la route et aux règles de prudence, en lien avec l'attestation de première éducation à la route (Aper). - Le vocabulaire de la règle et du droit (droit, devoir, règle, règlement, loi). - Les différents contextes d'obéissance aux règles, le règlement intérieur, les sanctions.	- EPS : jeux et sports collectifs. - Conseils d'élèves, débats démocratiques. - Définir et discuter en classe les règles du débat ou celles du conseil d'élèves. - Conseils d'élèves (sens des règles, des droits et des obligations, sens des punitions et des sanctions). - Le handicap : discussion à visée philosophique. La loi sur le handicap de 2005. - Discussion à visée philosophique sur les valeurs et les normes.
1/b - Respecter tous les autres et notamment appliquer les principes de l'égalité des femmes et des hommes.	- L'égalité entre les filles et les garçons. - La mixité à l'école. - L'égalité des droits et la notion de discrimination.	- Exercices de hiérarchisation et de clarification des valeurs. - Analyse de certains stéréotypes sexués à travers des exemples pris dans des manuels ou des albums de littérature de jeunesse ou le cinéma.
2/a- Reconnaître les principes et les valeurs de la République et de l'Union européenne.	- Les principes de la démocratie représentative en France et en Europe. - Les valeurs : la liberté, l'égalité, la laïcité.	- La citoyenneté municipale : comprendre les différents domaines d'action de la commune. - Réflexion et débats sur les articles 1, 4, 6, 9 11 de la Déclaration des droits de l'homme e du citoyen de 1789.
2/b - Reconnaître les traits constitutifs de la République française.	- Le vocabulaire des institutions. - Le fondement de la loi et les grandes déclarations des droits. - La notion de citoyenneté nationale et européenne (l'identité juridique d'une personne).	- Convention internationale des droits de l'enfant. - Le droit à l'éducation. - Les institutions à travers leurs textes fondateurs et leur histoire.

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

Objectifs de formation
1. Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.
2. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a- Prendre part à une discussion, un débat ou un	- Le choix, sa justification. - Connaissance et reconnaissance	- Exercice du jugement critique : à partir de faits issus de la vie de la classe, de l'école et

dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et apprendre à justifier un point de vue.	de différents types d'expression (récit, reportage, témoignage). - Les règles de la discussion en groupe (écoute, respect du point de vue de l'autre, recherche d'un accord...). - Approche de l'argumentation. - Le débat argumenté. - Initiation au débat démocratique. - Les critères du jugement moral : le bien et le mal, le juste et l'injuste.	hors l'école en vue de lutter contre les préjugés (racisme, sexisme, homophobie...). - Approche de la notion de « stéréotype » à partir de situations de la vie de la classe ou de situations imaginaires tirées de récits, de contes ou d'albums de littérature de jeunesse. - Organisation de débats réglés sur ces situations.
1/b- Nuancer son point de vue en tenant compte du point de vue des autres.	- Les préjugés et les stéréotypes (racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie).	- Éducation aux médias, dont la participation à la Semaine de la presse et des médias (Clémi). - Pluralité des regards sur l'enfance dans l'espace et le temps.
1/c- Comprendre que la laïcité accorde à chacun un droit égal à exercer librement son jugement et exige le respect de ce droit chez autrui.	- La laïcité comme liberté de penser et de croire ou de ne pas croire à travers la Charte de la laïcité à l'école. - La distinction entre croyances et opinions.	- Analyse des faits, confrontation des idées, à travers la démarche de résolution de problèmes et la démarche d'investigation (par exemple en EPS, en sciences, dans les enseignements et l'éducation artistiques).
1/d- Prendre conscience des enjeux civiques de l'usage de l'informatique et de l'Internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus.	- Le jugement critique : traitement de l'information et éducation aux médias - Responsabilisation à l'usage du numérique en lien avec la charte d'usage des Tuic.	- Entraînement à l'argumentation et au débat argumenté : maîtrise de la langue, maîtrise des connecteurs et du lexique.
2/- Distinguer son intérêt personnel de l'intérêt collectif.	- La notion de bien commun dans la classe, l'école et la société. - Les valeurs personnelles et collectives. - Valeurs et institutions : la devise de la République (Liberté, Égalité, Fraternité). - Le sens républicain de la nation. - Les libertés fondamentales. - La laïcité. - Les valeurs de l'Union européenne.	- Exercices de clarification des valeurs du point de vue de l'intérêt général et du sien propre. - Réflexion sur l'intérêt général et l'intérêt particulier à partir de récits mettant en scène des héros de la littérature, de l'histoire ou de la mythologie. - Place et rôle de certaines personnalités, hommes ou femmes, dans l'histoire. - Travail sur une version adaptée à l'âge des élèves de la Charte de la laïcité.

L'engagement : agir individuellement et collectivement

Objectifs de formation
1. S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
2. Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - S'engager dans la réalisation d'un projet collectif (projet de classe, d'école, communal, national...).	- L'engagement moral (la confiance, la promesse, la loyauté, l'entraide, la solidarité). - Le secours à autrui : prendre des initiatives, en lien avec le dispositif et l'attestation « apprendre à porter secours » (APS). - Le code de la route : sensibilisation à la responsabilité en lien avec l'attestation de première éducation à la route (Aper).	- Débat sur le rôle de la confiance et du respect de ses engagements dans la vie sociale. - Les principes du vote démocratique dans les conseils d'élèves. - L'engagement : sensibiliser les élèves à quelques grandes figures féminines et masculines de l'engagement (scientifique, politique, humanitaire...).
1/b - Pouvoir expliquer ses choix et ses actes.	- La responsabilité de l'individu et du citoyen dans le domaine de l'environnement, de la santé.	- Étude du préambule de la Constitution de 1946.
2/a - Savoir participer et prendre sa place dans un groupe.	- La participation démocratique. - Le vote. - Les acteurs locaux et la citoyenneté.	- Travail sur le rôle des associations.

2/b- Expliquer en mots simples la fraternité et la solidarité.	- La solidarité individuelle et collective. - La fraternité dans la devise républicaine.

Cycle 4

La sensibilité : soi et les autres

Objectifs de formation
1. Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
2. S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
3. Se sentir membre d'une collectivité.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Exprimer des sentiments moraux à partir de questionnements ou de supports variés et les confronter avec ceux des autres (proches ou lointains).	- Connaissance et reconnaissance de sentiments. - Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments moraux.	- Réflexions sur les différentes formes de racismes et de discriminations : partir d'une délibération du Défenseur des droits, d'un récit fictionnel ou de la vie quotidienne, de jeux de rôles, d'une recherche documentaire, d'œuvres artistiques, ou de la pratique de l'éducation physique et sportive. - La médiation scolaire : à partir d'une situation de tension dans une classe, travail mené par le professeur et le CPE avec le groupe d'élèves concernés, puis réflexion commune avec la classe (heure de vie de classe), puis travail écrit ou oral des élèves. - Étude d'une action en faveur de la solidarité sociale ou du développement durable.
2/a - Comprendre que l'aspiration personnelle à la liberté suppose de reconnaître celle d'autrui.	- Connaissance de soi et respect de l'autre, en lien avec l'éducation affective et sexuelle. - L'identité personnelle ; l'identité légale. - La question des addictions.	
3/a - Comprendre la diversité des sentiments d'appartenance civiques, sociaux, culturels, religieux.	- Expressions littéraires et artistiques et connaissance historique de l'aspiration à la liberté. - La francophonie. - Sentiment d'appartenance au destin commun de l'humanité.	
3/b - Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne.	- Citoyenneté française et citoyenneté européenne : principes, valeurs, symboles.	

Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

Objectifs de formation
1. Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
2. Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Expliquer les grands principes de la justice (droit à un procès équitable, droit à la défense) et leur lien avec le règlement intérieur et la vie de l'établissement.	- Le rôle de la justice : principes et fonctionnement. - Le règlement de l'établissement et les textes qui organisent la vie éducative.	- Du duel au procès, à partir d'exemples historiques ou littéraires. - L'usage d'Internet dans la vie sociale et politique. - Sensibilisation aux risques d'emprise mentale. - Élaboration d'un projet de règlement intérieur ou d'une modification de celui-ci. - Évolution de la perception de la place de l'enfant dans l'histoire. - La question du dopage à partir de plusieurs entrées relevant de la physiologie, de l'analyse des pratiques sociales et de la question du droit. - Participation à des audiences au tribunal.
1/b- Identifier les grandes étapes du parcours d'une loi dans la République française.	- La loi et la démocratie représentative. Leur lien avec la Constitution et les traités internationaux.	
2/a - Définir les principaux éléments des grandes déclarations des Droits de l'homme.	- Les différentes déclarations des Droits de l'homme. - Le statut juridique de l'enfant.	

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

Objectifs de formation

1. Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.
2. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Expliquer les différentes dimensions de l'égalité, distinguer une inégalité d'une discrimination.	- Les différentes dimensions de l'égalité. - Les différentes formes de discrimination (raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes...).	- Étude de l'influence des sondages d'opinion dans le débat public. - La question des médias : dans le cadre de la Semaine de la presse, mener une réflexion sur la place et la diversité des médias dans la vie sociale et politique, sur les enjeux de la liberté de la presse. - Travail sur la Charte de la laïcité. - Égalité et non-discrimination : la perspective temporelle et spatiale, la dimension biologique de la diversité humaine, sa dimension culturelle, l'expression littéraire de l'inégalité et de l'injustice, le rôle du droit, l'éducation au respect de la règle. - Exercice du débat contradictoire.
1/b - Comprendre les enjeux de la laïcité (liberté de conscience et égalité des citoyens).	- Les principes de la laïcité.	
2/a - Reconnaître les grandes caractéristiques d'un État démocratique.	- Les principes d'un État démocratique et leurs traductions dans les régimes politiques démocratiques (ex. : les institutions de la Ve République).	
2/b - Comprendre que deux valeurs de la République, la liberté et l'égalité, peuvent entrer en tension.	- Les libertés fondamentales (libertés de conscience, d'expression, d'association, de presse) et les droits fondamentaux de la personne. - Problèmes de la paix et de la guerre dans le monde et causes des conflits.	

L'engagement : agir individuellement et collectivement

Objectifs de formation
1. S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
2. Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école dans l'établissement
1/a - Expliquer le lien entre l'engagement et la responsabilité.	- Les responsabilités individuelles et collectives face aux risques majeurs. - La sécurité des personnes et des biens : organisations et problèmes.	- Semaine citoyenne à l'occasion de l'élection des élèves délégués : procédure des candidatures, rédaction des professions de foi, règles du vote. - Instances participatives associant les représentants des élèves. - Les citoyens face aux risques naturels : à partir d'exemples de séismes, mener un travail sur les parts respectives des aléas naturels, des contextes sociaux et politiques, des responsabilités individuelles et collectives. - À l'occasion du recensement des élèves âgés de 15 ans, faire comprendre le sens de cette opération, son lien avec la JDC et le rôle des citoyens dans la Défense nationale. - Étude d'une action militaire dans le cadre de l'Onu. - Création et animation de club ou d'association dans l'établissement, participation au foyer socio-éducatif et à l'association sportive.
2/a - Expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie. 2/b Connaître les principaux droits sociaux.	- L'exercice de la citoyenneté dans une démocratie (conquête progressive, droits et devoirs des citoyens, rôle du vote, évolution des droits des femmes dans l'histoire et dans le monde...). - L'engagement politique, syndical, associatif, humanitaire : ses motivations, ses modalités, ses problèmes.	
2/c - Comprendre la relation entre l'engagement des citoyens dans la cité et l'engagement des élèves dans l'établissement.	- Le rôle de l'opinion dans le débat démocratique. - L'engagement solidaire et coopératif de la France : les coopérations internationales et l'aide au développement.	
2/d - Connaître les grands principes qui régissent la Défense nationale.	- La Journée défense et citoyenneté. - Les citoyens et la Défense nationale, les menaces sur la liberté des peuples et la démocratie, les engagements européens et internationaux de la France.	